17 avr 2026 -16:45

Conseil des ministres du 17 avril 2026

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 17 avril 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Montants pour 2026 des fonds destinés au financement des tarifs sociaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants pour 2026 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels.

Conformément à l'estimation de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), les montants sont fixés à :

- 81.500.000 euros pour la fourniture d'électricité
- 87.100.000 euros pour la fourniture de gaz naturel

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal déterminant les montants pour 2026 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Modifications relatives aux exigences minimales de formation pour les vétérinaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à mettre en œuvre la directive déléguée 2025/1223 (UE) du 10 avril 2025 modifiant la directive 2005/36/CE concernant les exigences minimales de formation pour la profession de vétérinaire.

Les connaissances et compétences requises dans le cadre de la formation de vétérinaire, telles que définies dans l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles et à la libre prestation de services des vétérinaires, sont affinées et complétées.

Les étudiants devront disposer d'une connaissance suffisante du concept « One Health », des interactions interpersonnelles, de la gestion des données et des technologies IT.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles et la libre prestation de services des vétérinaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Adaptation des groupes de patients suite à la révision de la nomenclature relative à la circoncision

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant la définition de certains groupes de patients suite à la révision de la nomenclature relative à la circoncision.

Il s'agit plus précisément d'une modification de l'arrêté royal portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité.

Suite à la révision de la nomenclature, où la prestation « 260934-260945 – Circoncision » est scindée en deux prestations distinctes, il convient d'adapter la définition de certains groupes de patients afin d'en tenir compte.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 décembre 2018 portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Assentiment à divers accords

Le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi portant assentiment à divers accords.

Il s'agit des accords suivants :

- l’Accord entre le Royaume de Belgique et la République du Bénin relatif au statut des personnels militaire et civil des forces armées belges en mission sur le territoire de la République du Bénin, fait à Cotonou, le 25 avril 2023
- l’Accord entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo relatif au statut des forces belges présentes sur le territoire de la République Démocratique du Congo, fait à Bruxelles, le 15 mai 2023

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics en faveur de la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- l'achat des radios et services connexes au profit de *NH90 - NATO Frigate Helicopter*, dans le cadre du *Software Release 3*
- l'acquisition via le *Belgian Military Supply Office* d'équipements respiratoires pour le *Special Operations Command* et le support connexe pour la durée de vie du système

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Dispositions diverses relatives à la Sûreté de l’État

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à la Sûreté de l’État.

En raison des récentes modifications apportées à la réglementation relative au statut des membres du personnel de la Sûreté de l'État, des adaptations étaient nécessaires dans divers arrêtés royaux afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande sécurité juridique.

Ces modifications concernent notamment une référence erronée, une terminologie adaptée, la composition du comité de concertation de base pour les services intérieur de la Sûreté de l'Etat, ainsi que des précisions sur les pouvoirs de signature de l'administrateur général en matière de personnel.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Cinquième demande de paiement partielle pour le Plan national pour la reprise et la résilience

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres à approuvé la contribution fédérale à la cinquième demande de paiement partielle des subsides et des prêts FRR.

L'annexe à la décision d'exécution du Conseil de l'UE du 13 novembre 2025 sur le Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique prévoit six tranches de paiement d'ici à août 2026. À chacune de ces tranches est associée une série de jalons et cibles qui doivent être atteints pour libérer les fonds européens.

Étant donné que certains jalons n'ont pas encore été atteints pour le moment, la cinquième demande de paiement sera soumise partiellement.

Le Conseil des ministres charge le ministre du Budget de soumettre la contribution fédérale à la demande de paiement au Comité de concertation en vue du dépôt de la demande de paiement partielle consolidée au niveau belge auprès de la Commission européenne.

Le Conseil des ministres charge également le ministre du Budget de soumettre, après approbation au niveau interfédéral, la demande de paiement partielle à la Commission européenne, sous réserve du contrôle de qualité et de l'exhaustivité des pièces.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Modification du Code consulaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code consulaire.

Cette révision poursuit quatre objectifs principaux :

- la création d'un cadre stable et flexible
- l'intégration de nouveaux instruments juridiques et techniques
- le renforcement de la responsabilisation du citoyen
- la consolidation de la lutte contre la fraude

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant le Code consulaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be